



Dossier du Domaine Normandie



Un an après

La Ville de Sainte-Anne-des-Plaines fait le point sur la situation de l'eau potable au Domaine Normandie, où le réseau privé est exploité temporairement par la Ville depuis mars 2025 à la suite d'une ordonnance ministérielle.

Rappel des événements

Historique

Bien qu'une année se soit écoulée depuis la toute première communication en lien avec la situation de la gestion de l'eau dans le Domaine Normandie, la Ville a rapidement pris et maintenu ses responsabilités en respectant toujours les limites fixées par l'ordonnance ministérielle et sa capacité d'intervenir de façon sécuritaire et responsable. La santé des personnes résidant dans le secteur a et est toujours au cœur de ses préoccupations.

Un an, c'est peu de temps dans la gestion d'un problème aussi important impliquant autant d'acteurs et d'intervenants. Pour vous, citoyennes et citoyens, cela peut cependant paraître long et vous voyez peu ce qui se fait hors des travaux sur le terrain. Voici donc un récapitulatif de tout ce qui a été fait par la Ville ou les instances gouvernementales depuis mars 2025.

*Notez que les différentes rencontres téléphoniques, virtuelles ou en présentielles de l'ancienne mairesse, Mme Boivin, du maire actuel, M. Labelle, de l'équipe de la direction générale et de l'équipe des Services techniques et des infrastructures avec la MRC, la DSP, le MELCCFP ou les autres villes aussi touchées par la problématique, ne sont pas incluses dans le tableau en raison de leur nombre important.

Date	Actions de la Ville	Actions des instances gouvernementales
12 mars 2025	Avis d'ébullition	
	Distribution de l'avis émis par la DSP en porte-à-porte dans le secteur. Envoi de l'avis par les systèmes de communication.	Émission d'un avis d'ébullition. Transmission de cet avis à la Ville.
18 mars 2025	Initiative municipale : Reprise des analyses réglementaires concernant la qualité de l'eau selon le règlement provincial et caractérisation complète de l'eau provenant du réseau et du puits par l'équipe de la Ville en vue de l'ordonnance qui est attendue. Envoi de l'annonce par les systèmes de communication.	
2 avril 2025	Ordonnance ministérielle La Ville doit exploiter temporairement le réseau privé du domaine.	
	Réalisation des analyses d'eau de façon régulière (voir note du 18 mars).	Retrait de la tutelle de la DSP sur l'avis d'ébullition préventif et transfert des responsabilités sur le sujet à la Ville.
Printemps 2025	Travaux : Essais de pompage des puits, changement de la plus vieille pompe, mise à niveau des équipements de procédé afin d'assurer une pression optimale en tout temps. Caractérisation exhaustive de la qualité de l'eau des puits.	
8 avril 2025	Annnonce d'une séance d'information publique. Transmission de l'invitation par le porte-à-porte et les systèmes de communication.	
11 et 14 avril 2025	Investigations autour des équipements du puits. Création de l'inventaire des actifs du réseau.	
14 avril 2025	Soirée d'information.	
15 avril 2025	Distribution de la présentation faite lors de la soirée d'information.	

Date	Actions de la Ville	Actions des instances gouvernementales
28 avril 2025	Transmission des observations faites par la Ville lors des différentes analyses sur la qualité de l'eau : <ul style="list-style-type: none"> • Présence de coliformes totaux • Turbidité de l'eau élevée • Présence de manganèse dépassant la norme recommandée. 	
	Mise en place du point de distribution d'eau à la borne-fontaine située dans le secteur de la Ville de Terrebonne.	
15 et 16 mai 2025	Coupures d'eau prévues pour effectuer des travaux.	
11 juin 2025	Interdiction d'arrosage imposée dans le secteur afin de contrer les baisses de pression et assurer les quantités pour la distribution par le réseau.	
10 juillet 2025	Maintien de l'avis d'ébullition et publication de la non-recommandation de consommation. Explications envoyées par les systèmes de communication : <ul style="list-style-type: none"> • Présence de manganèse, taux de turbidité élevée, présence de colonies atypiques, impossibilité de rincer le réseau et pression inférieure aux recommandations. 	
Automne 2025	Sécurisation et étanchéisation du bâtiment. Changement de la porte d'entrée. Changement des réservoirs de propane du groupe électrogène.	
9 septembre 2025	Séance du conseil de municipal – La mairesse Mme Boivin fait une mise à jour complète de la situation. Adoption d'une résolution : <i>Dénonciation du traitement réservé à la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines dans le cadre de l'ordonnance provisoire du MELCCFP quant au réseau d'aqueduc privé X0010126 (Domaine Normandie).</i> Publication de la mise à jour dans les systèmes de communication.	
16 septembre 2025	Adoption d'une résolution par le Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides (CPERL).	
29 septembre 2025	Par l'entremise du CPERL, la Ville est informée que le MELCCFP a annoncé débiter une consultation auprès de la population par l'entremise d'un sondage. Il n'y aura donc pas de nouvelle rencontre citoyenne.	
6 octobre 2025	Retransmission des informations par les systèmes de communication.	Envoi d'une lettre pour participer à une consultation électronique. Objectif : identifier une solution pérenne permettant à chaque citoyen desservi d'avoir accès à une eau potable au meilleur coût. Transmission de deux documents sur la gestion d'un système d'aqueduc privé et les modalités relatives à la mise en place de solutions.
15 et 17 octobre 2025	Mise en place d'une entente pour le remplissage de bidon d'eau propre à la consommation avec l'entreprise Cyr-Eau Santé. Fermeture du point de distribution d'eau à partir de la borne-fontaine.	
27 octobre 2025	Annonce d'un vol d'équipement et baisses de pression attendues.	

Date	Actions de la Ville	Actions des instances gouvernementales
3 décembre 2025	Rencontre du maire avec le CPERL et la députée des Plaines.	
18 décembre 2025	Communication expliquant le maintien des avis et comment fonctionne le processus décisionnel entourant la mise en place de ceux-ci.	
Hiver 2026	Intégration des données au système de gestion à distance SCADA de l'Usine de production d'eau potable municipale afin d'intervenir plus rapidement et de surveiller le procédé plus facilement.	
Janvier 2026		Début officiel de l'enquête par le MELCCFP.
2 février 2026	Communication pour le maintien des avis. Rappel des recommandations de la DSP concernant la présence de manganèse dans l'eau.	Présentation des résultats de la consultation d'octobre 2025.
11 mars 2026	Coupure d'eau annoncée pour des travaux d'entretien.	
19 mars 2026		Envoi d'une communication concernant les sommes disponibles pour la Ville pour des études terrain sur la faisabilité des différentes solutions.
2 avril 2026	Mise en place de l'interdiction de boire de l'eau et levée de l'avis d'ébullition pour les autres besoins. Envoi de la communication « Un an après ».	Rencontre avec la DSP pour les modalités sur la levée de l'avis d'ébullition.

Nos systèmes de communication

La Ville dispose de plusieurs outils de communication nous permettant de rejoindre la population afin de transmettre de l'information, de façon urgente ou non. Certains de ces outils nécessitent toutefois une inscription de la part des personnes désirant recevoir notamment des appels ou des textos.



ComAlerte (sur inscription) – Système de communication en mesure d'urgence et en sécurité civile. Fonctionne avec votre adresse. Vous pouvez recevoir un courriel, un texto et un appel.



Portail citoyen (sur inscription) – Système d'avis municipal. Fonctionne avec votre adresse et selon vos sujets préférés. Vous pouvez recevoir un courriel, un texto et une notification sur votre appareil cellulaire.

Vous pouvez aussi consulter les avis sur Internet ou sur l'application mobile.



Site Internet – Consultez la page spécialement créée pour la gestion de la situation du Domaine Normandie.

Affichage extérieur – Installation de pancarte aux entrées du Domaine avec les informations les plus importantes.

Courrier ou livraison en porte-à-porte

Ce qui s'en vient...

Nous continuerons à vous tenir informés des différents avancements dans le dossier. Assurez-vous d'être inscrits à ComAlerte et au portail citoyen.

Pour le moment, concernant les prochaines étapes, nous n'avons que très peu d'informations précises, notamment l'échéancier, mais nous pouvons déjà annoncer certaines actions.

*Notez que tout est sujet à changement selon les demandes et exigences des instances gouvernementales, de l'état du réseau et des décisions qui seront prises.

- Fouille exploratoire sur le réseau d'aqueduc au printemps.
- Résultats de l'enquête officielle du MELCCFP.
- Selon les résultats de l'enquête, des services professionnels seront octroyés en lien avec la réalisation d'études et de plans et devis pour la solution qui pourrait être retenue.

Concernant la distribution d'eau pour boire, la Ville ne rouvrira pas le point de distribution de la borne-fontaine. Cependant l'entente avec l'entreprise Cyr-Eau Santé est maintenue. Toutes les adresses ont droit à trois remplissages de 18 litres d'eau par semaine, et ce, gratuitement (moins la consigne pour les bouteilles).